



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV<sup>®</sup>](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

## BAC PROFESSIONNEL 2022

### Épreuve d'Economie - Droit

#### PARTIE I – EXPLOITATION DES DOCUMENTS

**Afin de préparer au mieux l'étude qui vous a été confiée par madame Cresp, étudier les documents 1 à 3 et répondre sur votre copie aux questions suivantes.**

##### **Question 1 :**

Lors de la crise liée au Covid-19, l'État français a mis en place de nombreuses mesures de soutien à l'économie et aux agents économiques dans une perspective interventionniste. Une première catégorie d'aides correspond au soutien aux entreprises. L'État a notamment financé à hauteur de 24 milliards d'euros les mesures de chômage partiel, est intervenu dans le capital de certaines entreprises et a débloqué un fond de solidarité pour les petites entreprises. Du côté des particuliers, les ménages modestes ont été soutenus pour 4 millions d'entre eux, avec notamment des hausses de certaines allocations (logement, RSA...), pour un coût total de 0,9 milliards d'euros. Les hôpitaux et les soignants ont également bénéficié d'un soutien à hauteur de 1,3 milliards d'euros, à travers des primes défiscalisées ou une majoration de la rémunération des heures supplémentaires.

##### **Question 2 :**

Si la pandémie a impacté l'économie dans son ensemble, il apparaît que les personnes les plus précaires et défavorisées ont été davantage touchées par ses conséquences. Le document 2 illustre l'aggravation de la précarité des personnes vulnérables ainsi que l'impossibilité pour les personnes en difficulté de sortir de la précarité lors de la pandémie. Il montre également de quelle manière le parcours des plus jeunes (étudiants, lycéens...) a été impacté.

Mais au-delà des chiffres indiqués dans le document, ce dernier met l'accent sur la problématique des inégalités. La crise sanitaire a en effet été le « miroir grossissant des inégalités ». La lecture du document nous apprend par exemple que les pertes de revenus ont été plus importantes chez les ménages les plus pauvres. Ce sont par ailleurs les personnes les plus fragiles (étudiants, chômeurs) qui ont été le plus impactées. La pauvreté chez les étudiants a progressé, les problématiques sociales et économiques (loyers impayés, violences, addictions, précarité) ont progressé davantage chez les ménages les plus vulnérables.

##### **Question 3 :**

**3.1.** Pour relancer l'économie, l'État a mis en place un plan de relance économique. Parmi les différentes mesures de ce plan, le gouvernement souhaite allouer un fond de 600 millions d'euros pour soutenir l'investissement dans des secteurs stratégiques, dont l'agroalimentaire. Cela relève d'une stratégie interventionniste. Le but est d'utiliser ces fonds pour favoriser les investissements, la création d'emplois et la croissance dans certains pans de l'économie en incitant les entreprises à relancer leur activité. L'objectif, *in fine*, est de relancer la machine

économique pour clore la crise économique liée à la pandémie et de développer davantage en France les secteurs économiques les plus importants.

**3.2.** Depuis plusieurs décennies, le chômage en France atteint des niveaux jugés très importants. Le chômage crée de la précarité et est un frein à la croissance. Les différents gouvernements ont donc souvent pour objectif la réduction du chômage. Deux raisons peuvent expliquer le fait que l'emploi des jeunes soit une priorité au sein du plan de relance. Tout d'abord, les jeunes font partie, y compris hors crise économique, des catégories d'âge les plus touchées par le chômage. Le taux de chômage des jeunes est en effet plus élevé que celui, par exemple, des 26-49 ans. Pour réduire de manière efficace le chômage, il est donc utile de chercher à faire diminuer le taux de chômage au sein de cette catégorie de la population. Ensuite, comme évoqué dans la deuxième question, la crise liée au Covid-19 a impacté de manière plus importante les personnes les plus fragiles, et donc les jeunes. Ces derniers ont davantage souffert de cette crise et le chômage a augmenté de manière plus importante chez les 16-24 ans. Pour rétablir cette situation, le gouvernement souhaite mettre en place différentes mesures ciblées pour favoriser l'emploi des jeunes.

## **PARTIE II – ÉCRIT STRUCTURÉ**

**É l'aide de vos connaissances et du dossier joint, rédiger une réponse structurée et argumentée (en suivant le plan proposé ci-dessous) à la question posée par madame Cresp :**

**La politique de soutien aux entreprises en matière d'emplois favorise-t-elle la création d'emplois durables ?**

**Dans une introduction, présenter la problématique, expliciter ses concepts essentiels et annoncer le plan**

Introduction :

Pour réduire le chômage et créer des emplois, l'État intervient dans l'économie et met en place différentes mesures de soutien aux agents économiques. Parmi ces derniers, les entreprises bénéficient d'aides considérables. Ces politiques ont été considérablement renforcées suite à la crise du Covid-19. Pour autant, ces mesures sont-elles réellement efficaces pour l'emploi à long terme ?

Pour évaluer l'efficacité de ces mesures, il est en effet nécessaire de connaître la pérennité des emplois créés. Les entreprises peuvent créer des emplois grâce à différentes mesures de soutien à l'embauche. Mais si ces emplois ne sont pas durables, c'est-à-dire que si ces emplois sont par exemple des CDD, alors il est difficile de juger de l'efficacité sur le long terme des mesures en termes de réduction de la précarité. Pour évaluer l'efficacité sur le long terme de ces mesures, il est donc nécessaire de s'interroger sur la durabilité des emplois créés.

Nous verrons dans une première partie en quoi il est primordial pour l'État de maintenir un niveau d'emploi important à travers la création de richesse et la lutte contre la précarité. Dans une deuxième partie, nous verrons quelles solutions s'offrent aux politiques publiques pour soutenir les entreprises et maintenir des perspectives pour les salariés et les plus jeunes.

## **I. Le maintien du niveau de l'emploi**

- 1. La création de richesse**
  - a. Rappel de la notion de création de richesse (Valeur ajoutée, évaluation à travers le PIB, richesse créée par les entreprises et les administrations). Rappeler la notion de chômage (chômage conjoncturel, structurel).
  - b. L'activité des entreprises est créatrice de richesses et, par conséquent, d'emplois.
  - c. Lors de la crise sanitaire, le niveau de production et les différents indicateurs de création de richesse ont fortement diminué. L'État souhaite désormais renouer avec la croissance (Rappel de la croissance : hausse du PIB d'une année sur l'autre).
- 2. La lutte contre la précarité**
  - a. La précarité a explosé lors de la crise sanitaire. L'État a donc mis en place des mesures pour la réduire (hausse de certaines allocations, document 1)
  - b. La hausse de la précarité a été plus importante chez les catégories de personnes les plus fragiles. (Document 2).
  - c. La précarité est un frein à l'emploi.

## **II. Les politiques économiques incitatives**

- 1. Le soutien aux entreprises**
  - a. L'État met en place des mesures de soutien aux entreprises pour les inciter à embaucher des salariés (Baisse des impôts de production, soutien aux petites entreprises, soutien à l'investissement). Pour éviter les licenciements, 7,6 milliards d'euros sont consacrés à l'activité partielle et à la formation des salariés). 1,6 milliards d'euros pour la formation des jeunes aux métiers d'avenir. 900 millions d'euros pour former les personnes à la digitalisation. Cela permet de réduire le déficit de formation, et donc de permettre aux personnes d'être « employables ».
  - b. Soutien particulier à l'apprentissage (Document 3). Les entreprises sont incitées à recrutés en apprentissage. Cela permet de réduire le chômage. Des primes sont accordées aux entreprises qui recrutent des alternants.
- 2. Maintenir des perspectives pour les salariés et les jeunes**
  - a. Pour s'assurer que les créations d'emplois soient pérennes, l'État incite les entreprises à recruter en CDI (prime de 4 000 euros, document 3).

- b. Pour que les jeunes soient « employables », formation vers les métiers d'avenir. Soutien à l'orientation et à la formation ainsi que l'accompagnement.

**Conclusion :**

Les différentes aides de l'État pour soutenir l'activité des entreprises et l'emploi en général ont été nécessaires pour relancer la machine économique et prévenir le pays d'une explosion du chômage ainsi que de l'aggravation de la précarité, notamment chez les plus jeunes. Si ces mesures paraissent primordiales à court terme, l'État a souhaité s'assurer qu'elles aient un impact positif à long terme. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de soutenir particulièrement certains types d'emploi comme notamment les CDI ou le recrutement des jeunes en apprentissage. Ces mesures permettent aux jeunes de bénéficier d'une stabilité et de perspectives dans leur parcours professionnel. On comprend donc qu'à travers ces mesures, l'objectif est la réduction de la précarité qui frappe notamment les plus jeunes. Nous pouvons désormais nous interroger sur l'efficacité de ces mesures. D'ici quelques mois, voire quelques années, nous pourrons évaluer si les entreprises ont utilisé les outils mis à disposition par l'État et si cela a réellement contribué à la réduction du chômage des plus jeunes et à la baisse de la précarité. Nous pourrons pour cela étudier le taux de chômage des différentes catégories d'actifs, ainsi que le nombre de personnes encore touchées par la précarité.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.